Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

Le canton de Vaud lance une campagne en faveur du don d'organes

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) lance une campagne d'information dans le cadre de la Journée nationale du don d'organes, qui aura lieu le 16 septembre prochain. Quelque 50'000 cartes de donneur Swisstransplant seront mises à disposition dans toutes les pharmacies vaudoises. Un sondage montre que 75% de la population vaudoise est favorable au don d'organes en cas de décès, mais que seule une minorité se déclare clairement comme donneur.

Selon un sondage réalisé au mois de mai 2006, la population vaudoise connaît très bien la problématique du manque d'organes (91%), ainsi que l'existence de la carte de donneur (90%). Elle est également favorable dans sa large majorité (77%) à donner ses organes en cas de décès. Cependant, seule une minorité de personnes dit déjà détenir une carte de donneur (20%) ou avoir communiqué sa décision à ses proches (43%).

Pour inciter les Vaudois-e-s à déclarer explicitement leur position favorable par rapport au don d'organes, le DSAS a ainsi décidé de réaliser une campagne d'affichage dans le cadre de la Journée nationale du don d'organes, qui aura lieu samedi 16 septembre. Quelque 50'000 cartes de donneur Swisstransplant seront également mises à disposition dans toutes les pharmacies vaudoises; les médecins généralistes et internistes vaudois relayeront la campagne dans leurs cabinets.

Le fait de se déclarer clairement comme donneur ou donneuse d'organes en cas de décès prendra toute son importance avec l'entrée en vigueur, en janvier 2007, de la Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules. Avec cette nouvelle législation uniformisant les pratiques cantonales, tout prélèvement sur une personne décédée ne sera possible que si celle-ci y a explicitement consenti avant son décès. En l'absence d'une telle déclaration, les proches devront donner leur accord en respectant la volonté présumée de la personne décédée.

Conçue par Sanimédia, la cellule d'information en santé publique de l'Etat de Vaud,

cette campagne s'inscrit dans l'attribution, par la nouvelle loi, de compétences aux cantons en matière d'information sur le don d'organes.

Pour rappel, la Suisse souffre d'une pénurie persistante d'organes. En 2005, 1159 personnes gravement atteintes étaient dans l'attente d'une transplantation, mais seules 413 ont pu recevoir un organe. En moyenne suisse, sur les 5 dernières années, près d'une personne par semaine décède faute d'organe disponible.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 septembre 2006

DSAS, Monsieur Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, 021 316 50 06 CHUV, Pr. Manuel Pascual, chef de service, Centre de transplantation, 021 314 24 03 Les visuels de la campagne peuvent être téléchargés sur www.sanimedia.ch